



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 044-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.57

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Feuz (Bern, UDC) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.03.2022

N° d'ACE : 541/2022 du 25 mai 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Point 1 : Adoption et classement
Point 2 : Adoption sous forme de postulat
Point 3 : Adoption sous forme de postulat

Extension de la ligne de RER direction Hôpital de l'Île-Köniz Ouest-Schwarzenburg

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. mettre sur les rails, avec les personnes responsables, les étapes nécessaires pour une éventuelle poursuite « en surface » des voies de la gare RBS en direction de l'Hôpital de l'Île et de Köniz ;
2. mettre sur les rails, avec les personnes responsables, les étapes nécessaires pour que le périmètre puisse être délimité à temps dans la planification, notamment pour les travaux nécessaires, au premier chef, ceux qui seront souterrains ;
3. s'engager auprès des instances compétentes pour que la planification de ce projet au long cours puisse débuter.

Développement :

Les gares en cul-de-sac n'ont pas d'avenir. La mobilité accrue exige la mise à disposition des capacités nécessaires sur cet axe. Les besoins vont encore augmenter pour la génération à venir en direction de l'Hôpital de l'Île et de Köniz Ouest. Compte tenu de la longueur et de la complexité de la planification, il faut s'y atteler sans tarder.

Motivation de l'urgence : au vu de la planification et des chantiers en cours, les demandes des motionnaires doivent être rapidement présentées aux personnes responsables. Le processus de planification est long et complexe. Il faut effectuer les clarifications et les premières démarches au plus vite afin de ne pas entraver la réalisation ultérieure. En temporisant, le canton risque de ne plus pouvoir prendre ces requêtes en compte.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage le point de vue des motionnaires. Pour renforcer les transports publics et encourager la population à se tourner vers ces derniers grâce à une offre attrayante et des capacités suffisantes, il est particulièrement important de planifier de grands projets d'infrastructure qui laissent la porte ouverte à des développements ultérieurs. S'agissant de la réalisation d'une liaison ferroviaire nord-sud, l'étude d'opportunité de mai 2008 était déjà parvenue à la conclusion que cette option devait rester à envisager dans le cadre du projet RBS de nouvelle gare souterraine en cours à Berne.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit par rapport aux demandes formulées par les motionnaires :

1. Dans le cadre de la planification et de la réalisation du projet Avenir de la gare de Berne (Zukunft Bahnhof Bern [ZBB]), le prolongement éventuel de la ligne vers le sud et la question de la compatibilité sont déjà pris en compte. La nouvelle gare RBS de Berne est conçue de manière à ce qu'un prolongement de la ligne soit techniquement possible. Par conséquent, le Conseil-exécutif propose d'adopter le point 1 et de le classer. Il indique en outre que les projets d'infrastructures ferroviaires sont toujours planifiés à long terme et que de nombreuses années peuvent encore s'écouler avant qu'une décision ne soit prise sur le prolongement ou non de la ligne vers l'ouest.
2. La sécurité de planification d'un prolongement en direction de l'hôpital est déjà garantie dans le périmètre du plan général de l'Hôpital de l'Île. Le tracé de la ligne entre l'Hôpital de l'Île et Liebefeld n'est quant à lui pas encore défini de manière suffisamment précise à l'heure actuelle pour qu'une réservation des surfaces nécessaires soit possible. Le Conseil-exécutif est prêt à examiner les étapes permettant de garantir les terrains afin de pouvoir réaliser le tronçon quand le projet sera suffisamment mûr. Il propose donc d'adopter le point 2 sous forme de postulat.
3. Une étude d'opportunité sur les différentes variantes d'une desserte à long terme dans le couloir Berne–Köniz–Schwarzenburg est en cours. Il s'agit d'une étape indispensable dans l'optique d'un éventuel prolongement de la ligne RBS jusqu'à Schwarzenburg. Selon les résultats de cette étude, le canton s'engagera à lancer les étapes ultérieures nécessaires au prolongement de la ligne RBS vers le sud-ouest. Aujourd'hui déjà, il entretient des contacts étroits avec l'Office fédéral des transports (OFT) et la région concernée par rapport à l'étude d'opportunité en cours. Aussi le Conseil-exécutif propose-t-il d'adopter le point 3 sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil